



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. / N° D'APPROBATION

S.WA-4129

FEB - 1 1988

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by:

Aurora Scale Manufacturing Ltd.
230 Edward St., P.O. Box 545
Aurora, Ontario
L4G 3L6

for the following devices:

DEVICE TYPE / TYPE D'APPAREIL:

Electronic Hopper Scale/Balance
Trémie électronique

MODEL DESIGNATIONS / DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

EHS-2K

AVIS D'APPROBATION

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

MANUFACTURER / FABRICANT:

Aurora Scale Manufacturing Ltd.
Aurora, Ontario

RATING-CAPACITY-RANGE(S) / CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

5 000 lb

or metric equivalent/
ou l'équivalent métrique

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic hopper scale that when interfaced to an approved and compatible digital weight indicator forms a weighing system.

The device is fabricated from sheet steel in a rectangular cone shape (68"x72") it is suspended from the supporting structure with steel rods and "S" type load cells (2000lb capacity) one on each corner.

The hopper is fitted with chain hooks at each corner to accomodate test weights.

The device herein listed was previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T254 Rev.1

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une trémie de pesage électronique qui, une fois reliée à un indicateur pondéral à affichage numérique approuvé et compatible, devient un ensemble de pesage.

Le présent appareil est constitué de tôle d'acier et a la forme d'un cône rectangulaire mesurant 68"x72". Il est suspendu à la structure porteuse par des tiges en acier et des cellules de pesage de type "S" qui ont une capacité de 20 000 lb et qui sont installées dans chaque coin.

La trémie comporte dans chaque coin des crochets auxquels sont suspendues des chaînes destinées à soutenir des poids d'essai.

Les instruments énumérés dans le présent avis figuraient préalablement sur l'avis d'approbation temporaire S.WA-T 254 Rev.1.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-A364
PROJECT/Projet: AP-ML-80-9027

FEB - 1 1988